

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde
aux croyants et aux non croyants dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad
le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté
de ce que le Prophète craint pour elle.*

Khoutbah n° 901

Le vendredi 30 décembre 2016 correspondant au 1^{er} *rabi'ou l-'akhir* 1438 de l'Hégire

Se fier à Allah et mettre en garde contre la divination et la voyance

La louange est à Allah. Nous Le louons, nous recherchons Son aide et Sa bonne guidée, nous Le remercions et nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, l'Unique sans associé Qui n'a ni semblable ni ressemblant. Celui Qui n'a pas d'image, ni d'organe, ni de taille, ni de corps, ni d'endroit. Il a créé l'univers et Il se dispense des mondes, Il a créé le Trône en tant que manifestation de Sa toute-puissance et ne l'a pas pris comme endroit pour Lui-même. Que mon Seigneur soit glorifié et exempté de toute imperfection car Il est Celui Qui n'a pas d'associé dans la divinité et Qui contraint Ses créatures à ce qu'Il veut.

Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, Mouhammad, est Son esclave et Son Messager, celui qu'Il a élu et qu'Il agrée le plus. Ô Allah honore et élève davantage en degré notre Maître Mouhammad, d'une élévation par laquelle nous espérons que nos affaires nous soient réglées et nos tourments dissipés et que nous soyons protégés du mal de nos ennemis ; et préserve sa communauté, ainsi que ses compagnons bons et purs, sa famille et tous ceux qui l'ont suivi de ce que le Messager craint pour sa communauté, d'une ample préservation.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah*, *Al-^Aliyy*, *Al-Qadir*, Lui Qui dit dans un verset explicite de Son Livre :

﴿ اللهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَعَلَى اللَّهِ فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴾

[*sourat At-Taghaboun / 13*] (*Allahou la 'ilaha 'il-la houwa wa^ala l-Lahi falyatawakkali l-mou'minoun*) ce qui signifie : « **Allah, il n'est de dieu que Lui, que les croyants se fient totalement à Allah.** »

Mes frères de foi, parmi les devoirs du cœur, il y a se fier à *Allah* qui est le fait de s'en remettre à Lui *ta^ala*. Il est donc un devoir pour l'esclave que de se fier à *Allah* car Il est le Créateur de toute chose, que ce soit de ce qui est profitable ou de ce qui est nuisible ainsi que tout ce qui entre en existence. Par conséquent, en réalité nul ne crée la nuisance et le profit si ce n'est *Allah*.

Lorsque l'esclave a fermement cela dans le cœur et que son cœur est résigné à cela, alors il se fie totalement à *Allah*, pour sa subsistance et la préservation contre les choses nuisibles. Se fier à *Allah*, c'est avoir la confiance du cœur en *Allah*.

Al-Jounayd Al-Baghdadiyy a dit que *Allah* l'a agréé : « *Le tawwakoul, c'est de ne se fier véritablement à nul autre que Allah.* »

Celui qui se fie à *Allah* évitera d'avoir recours à ce que *Allah* a interdit, que ce soit la sorcellerie ou la consultation des voyants et des devins.

Notre bien aimé *Mouhammad*, que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degré a dit :

((مَنْ أَتَى كَاهِنًا أَوْ عَرَّافًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أَنْزَلَ عَلَى مُحَمَّدٍ))

[rapporté par *Al-Hakim*] (*man 'ata kahinan 'aw ^arrafan fasaddaqahou bima yaqoul faqad kafara bima 'ounzila ^ala Mouhammad*) ce qui signifie : « **Celui qui va consulter un devin ou un voyant en croyant à ce qu'il dit, certes, il aura mécru en ce qui a été révélé à Mouhammad.** »

Un devin (*kahin*), c'est quelqu'un qui annonce des choses qui pourraient se produire dans le futur, comme ceux qui ont des complices parmi les *jinn* qui leur ramènent des informations. Il se base sur leurs informations puis annonce aux gens que telle ou telle chose va se produire. Quant au voyant, c'est quelqu'un qui parle de choses qui ont déjà eu lieu dans le passé, par exemple ce qui a été volé et ce qui est de cet ordre.

Celui qui va consulter un voyant ou un devin en ayant pour croyance qu'il a connaissance des choses cachées (*ghayb*), il aura mécru en *Allah* et en Son messager car nul autre que *Allah* ne sait les choses cachées (*ghayb*). En effet, *Allah ta^ala* dit :

﴿ قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ ﴾

[*sourat An-Naml / 65*] (*qoul la ya^lamou man fi s-samawati wal-'ardi l-ghayba 'il-la l-Lah*) ce qui signifie : « **Dis : Nul dans les cieux et dans la terre ne sait les choses cachées (ghayb). Seul Allah sait le ghayb.** »

Celui qui est visé par le *hadith*, ce n'est pas celui qui croit que leurs propos puissent coïncider avec la réalité tout comme il se peut que cela ne coïncide pas. Une telle personne reste musulmane et ne devient pas mécréante mais elle aura désobéi en les interrogeant.

Que l'on sache également qu'il y a parmi les *jinn* ceux qui espionnent les anges en essayant d'écouter ce que les anges chargés de faire descendre la pluie se disent entre eux. Alors que les anges sont dans les nuages, les *jinn* montent à un endroit proche de ces nuages pour entendre ce qu'ils se disent entre eux au sujet des événements qui vont se produire cette année-là sur terre, que telle personne va mourir ou que telle autre va naître, que telle personne va avoir le pouvoir ou que telle autre va être démise de ses fonctions et ce qui est de cet ordre parmi les choses que *Allah* a accordé aux anges de savoir. En effet, *Allah* accorde aux anges, aux prophètes et aux saints la connaissance de certaines choses cachées mais Il ne leur fait pas connaître toutes les choses cachées. Après avoir espionné les anges, ces *jinn* descendent sur terre et vont transmettre ces informations à ceux qui ont des complices parmi les humains.

Prenez garde aussi à ceux qui prétendent faire revenir des âmes alors qu'en réalité, ils ne font qu'amener des *jinn*. L'âme des pieux n'aime pas revenir dans le bas-monde même s'il devait posséder tout le bas-monde et ce qu'il contient. Quant aux âmes des mécréants, elles sont sous l'emprise des anges du châtement. Aucun de ces charlatans ne peut ramener l'âme d'un mécréant et l'enlever des anges du châtement. Ceux qui viennent en réalité dans les assemblées de ces charlatans, ce sont les *jinn* qui connaissaient l'état de la personne avec laquelle ils ont vécu. C'est soit son *qarin*, soit un autre *jinn* qui connaît sa vie ; il ment et dit : « *je suis l'âme de Untel !* » que Dieu nous en préserve !

Quant à celui qui répète une '*ayah* un certain nombre de fois dans un objectif louable, il n'est pas concerné par ce que nous venons de citer. Il se peut que les anges de la miséricorde viennent en soutien par les bénédictions de la récitation de cette '*ayah*. Toutefois, celui dont l'objectif est de gagner le bas-monde, les anges de la miséricorde ne viennent pas le soutenir.

La plupart de ceux qui se disent spirites ou médium, *rouhaniyy*, c'est-à-dire qui prétendent avoir des anges avec eux - sont des gens qui font intervenir des *jinn* mais ils ne le disent pas aux gens pour garder leur considération. En effet, lorsqu'ils leur disent : « *nous sommes des rouhaniyy* », les gens viennent les consulter. Au début, les *jinn* montrent parfois qu'ils appliquent la religion puis ils introduisent des choses contraires à la religion.

Notre *Chaykh*, que *Allah* l'agrée, a parlé d'un homme qui était dans leur région et disait : « je suis un *rouhaniyy* » c'est-à-dire « j'ai des anges avec moi » ; les gens venaient lui demander son aide pour soigner un malade ou autre. Il venait après le coucher du soleil puis les gens entraient auprès de lui. Ensuite, il éteignait les lumières et les gens ressentaient alors des mouvements et entendaient une présence qui passait le *salam* à l'assistance mais au lieu de dire : « nous sommes des *jinn* ! », ils disaient plutôt : « nous sommes des *rouhaniyy* ! » Puis il disait : « ce malade est atteint de telle chose et son remède est telle chose. » Une fois, lorsque ces *jinn* sont venus, l'un d'eux a dit : « certains pensent du mal de nous et disent que nous sommes des *jinn* mais nous ne sommes pas des *jinn*, nous sommes des anges, nous n'avons ni père ni mère. » Mais *Allah ta^ala* a dévoilé ce *jinn* car lui-même a avoué en disant : « j'ordonne à mon fils *Maymoun* de faire telle chose. » *Allah* l'a dévoilé car il est bien connu que les anges ne se reproduisent pas et ne sont ni mâles ne femelles. Leurs corps sont créés à partir de lumière, ils ne mangent pas, ne boivent pas, ne se reproduisent pas et ne désobéissent pas à *Allah* en tout ce qu'Il leur ordonne de faire et font ce qu'Il leur ordonne d'accomplir.

Mes frères de foi, le *Chaykh ^Abdou l-Wahhab Ach-Cha^raniyy*, que *Allah* l'agrée, a dit dans son livre *Lata'ifou l-Minani wal-'Akhlaq* en rapportant de *Ibnou ^Arabiyy* : « *Celui qui veut ne pas s'égarer, qu'il ne lâche pas la balance de la Loi de sa main ne fût-ce le temps d'un clin d'œil, mais qu'il la garde avec lui nuit et jour, lors de chaque parole, chaque acte et chaque croyance.* »

Chaque fois mon frère que tu viens pour faire la prière ici, rejoins les assemblées de science de la religion que nous donnons, cela renforcera en toi la balance de la religion. Celui qui apprend la Loi agréée par *Allah* distinguera entre ce qui est beau et ce qui est laid, entre ce qui est bon et ce qui est mauvais, entre le licite et l'illicite, entre la mécréance et la foi.

Ô *Allah* apprends-nous ce qui nous est utile, fais-nous profiter de ce que Tu nous apprends et augmente-nous en science.

Après avoir tenu mes propos, je demande que *Allah* me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.



www.acbb.be

Association Culturelle de Bienfaisance de Bruxelles
Rue d'Anderlecht 146, 1000 Bruxelles Tél. : 02/502.92.34